

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 1990

Les décisions :

- approbation du compte rendu du 10 Mai 1990.
- décision budgétaire modificative n°2.
- frais d'inscription en formation initiale, à l'E.S.E.U.
- désignation de 3 membres du conseil d'administration au conseil du service de médecine préventive : M^{le} MARLIER, M^{me} LEVIN, M. MORIAMEZ.
- élection de M^{le} JUHEN à la direction du département des sports.
- création d'un groupe de travail pour le développement de l'université.
- avenant (IUT, ENSI) à la politique contractuelle.
- convention-cadre avec les lycées pour les élèves en classes préparatoires.
- création d'un diplôme d'université de technologie éducative.
- augmentation des primes administratives.

Rappel à propos des examens

Le président demande à M. PSONKA de rappeler les principes fondamentaux à propos des examens :

- 1) les conseils d'instituts doivent délibérer, dans le mois qui suit la rentrée universitaire, donc avant la fin octobre, sur les principes et les modalités de délivrance des diplômes et les règles de scolarité. Les délibérations des conseils d'instituts sont ensuite soumises à l'approbation du conseil d'administration.
- 2) en vue de la délivrance des diplômes, les délibérations des jurys doivent être globales.
- 3) la participation des enseignants-chercheurs aux jurys d'examens correspond à une obligation statutaire.

Adoption du compte rendu du 10 Mai 1990

Le compte rendu du conseil du 10 mai 1990 est adopté à l'unanimité (moins une abstention) après les trois modifications suivantes :

- dans la liste des personnalités extérieures élues au conseil, il faut ajouter le nom de M. RICHEZ ;
- page 2, paragraphe médecine préventive, 2ème alinéa, remplacer le nom de M. FLAMME par celui de M. BALENGHIEN ;
- page 3, 2ème alinéa, supprimer "et dont" et remplacer "prend siège" par "le proposera".

D B M n°2

n°2. M. l'Agent Comptable présente le document "décision budgétaire modificative"

M. MALVACHE estime que le budget de 60 000F destiné à la formation continue des AITOSS n'est pas suffisamment important. Le président TISON précise qu'à ces 60 000F du Ministère de l'Education Nationale, l'université ajoutera 60 000F. En outre le Centre Académique de Formation Administrative (CAFA) pourrait accorder des compléments.

La D B M est adoptée à l'unanimité.

Frais d'inscriptionFormation initiale :

En application d'un arrêté ministériel, les frais de scolarité sont maintenus à 500F, dont 80F au moins doivent être affectés à la bibliothèque universitaire ; compte tenu de l'augmentation importante des subventions de fonctionnement accordées par le Ministère à la bibliothèque universitaire, le conseil décide à l'unanimité d'adopter ce prélèvement minimal de 80F.

Examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) :

- les frais d'inscription pour chaque module passent de 180F à 200F à partir de septembre 1990 (adopté à l'unanimité, moins une abstention).
- la proposition du Centre d'Education Permanente et de Promotion Economique et Sociale (CEPPES) de demander 50F aux candidats pour les frais de constitution de dossier est repoussée par le conseil (contre : 17 ; abstention : 13 ; pour 9).
- le tarif de location, par livre et par session, est fixé à 20F, avec une caution de 290F par stagiaire. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- les frais d'évaluation et de bilan sont fixés à 200F par stagiaire. Cette somme sera déduite des frais d'inscription au premier module pour les candidats admis. Cette proposition est adoptée (25 conseillers pour, 11 abstentions, 3 contre).

Conseil de Médecine Préventive

A l'unanimité le conseil d'administration désigne trois de ses membres pour siéger en conseil du service de la médecine préventive :

- 1 représentant étudiant : Mle MARLIER
- 2 représentants enseignants : Mme LEVIN, M. MORIAMEZ

Direction du service des sports

Mlle JUHEN est élue à l'unanimité directeur du département universitaire de formation en activités physiques et sportives (DUFAPS), à compter du 1er juillet 1990. Elle remplace M. PRUVOT qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Le président rend un vibrant hommage à l'activité et au dévouement de M. PRUVOT.

Développement de l'université

Le développement de l'université a été largement débattu dans les différents conseils, notamment pour l'élaboration du contrat d'établissement. Ce développement concerne les filières de formation, la politique de recherche, les infrastructures.

En ce qui concerne ces dernières, et compte tenu des propositions de la Ville de Valenciennes, une question se pose maintenant : "Concevons-nous le développement de l'université uniquement sur le campus du Mont Houy ou au contraire de façon bipolaire, avec un pôle en ville et le pôle du Mont Houy qui continuera à se développer ?"

Pour instruire ce dossier, des réunions ont déjà eu lieu, deux rapporteurs ont été désignés : MM. FLAMME et MORIAMEZ, une enquête a été effectuée (600 questionnaires envoyés aux personnels et aux étudiants, 47 réponses seulement). Il est d'ailleurs à noter que la communication du questionnaire aux étudiants ne s'est malheureusement pas faite dans de bonnes conditions.

Les rapporteurs donnent le résultat de l'enquête : en résumé il y a une quasi unanimité pour demander prioritairement une liaison centre ville - Mont Houy mieux organisée et une large majorité des 47 réponses pour le bipôle (une synthèse des résultats a été remise à chaque conseiller).

A l'issue du débat, le conseil approuve à l'unanimité (moins une abstention) le texte qui suit :

" Le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, réuni le 28 Juin 1990, invite les collectivités locales à joindre leurs efforts pour obtenir et réaliser les constructions universitaires définitives et les équipements de qualité indispensables pour accueillir 12 000 étudiants en 1995.

Il rappelle qu'il est de la propre responsabilité de l'université (et en particulier de son conseil d'administration) dans le cadre de l'AUTONOMIE, de définir les besoins en constructions et équipements en fonction de sa politique de développement, d'établir le multipartenariat indispensable (Etat, Région, Villes, Syndicats Intercommunaux, etc ...) et de garder la maîtrise de ce développement.

Le Conseil d'Administration décide la mise en place immédiate d'un groupe de travail qui a pour missions, en sus de veiller à la bonne exécution du contrat d'établissement, d'étudier les possibilités de constructions ou d'implantations complémentaires, notamment les propositions de la Ville de Valenciennes.

Ce groupe de travail devra proposer des solutions aux problèmes urgents dont dépend le développement de l'Université :

- en priorité absolue, assurer une liaison de qualité entre le centre ville et la gare SNCF et le Mont Houy ;
- poursuivre le développement du Mont Houy et réaliser le "poumon vert" et les installations sportives attendues depuis 25 ans ;
- développer les implantations universitaires en ville.

A cet effet il est chargé de :

- préciser les BESOINS en locaux et équipements ;
- définir le CALENDRIER des réalisations ;
- élaborer le MONTAGE FINANCIER ;
- rédiger les CONVENTIONS multi-partenariales précises pour chaque opération et les présenter devant le Conseil d'Administration de l'Université.

Le groupe de travail est composé de :

- un chef de projet : M. Claude TOURNIER
(premier vice-président)
- 5 membres associés : Ville de Valenciennes,
les deux Syndicats Intercommunaux
(enseignement supérieur et transports),
Département,
Région Nord-Pas de Calais
- 11 membres : Mme CAMION (Droit), MM. BALENGHIEN (AITOSS), CERTO (étudiant), DEL CAMPO (IUT), FLAMME (ENSI-MEV), GRZELCZYK (étudiant), MASSY (ISTV), MORIAMEZ (ancien président), NOGACKI (ILLA), PHILIPPE, PSONKA.

Le secrétariat en est assuré par le Secrétariat Général."

Le groupe de travail présentera son rapport au conseil d'administration en octobre.

Avenant à la politique contractuelle

Lorsque le contrat d'établissement a été approuvé à l'unanimité, il comportait deux annexes, l'une concernait l'IUT, l'autre l'ENSI. Ces deux annexes n'ont pas été acceptées par le Ministère. Deux nouvelles propositions sont présentées au conseil avec une introduction commune.

Cet avenant au contrat quadriennal de développement 1990-1993 est adopté à l'unanimité.

Convention cadre avec les lycées

Des étudiants des classes préparatoires (lettres supérieures, mathématiques supérieures et spéciales, haut enseignement commercial) peuvent s'inscrire simultanément à l'université.

Les conventions avec certains lycées, passées il y a une quinzaine d'années, sont devenues obsolètes.

La nouvelle convention-cadre régleme les passages de première en seconde année de DEUG et les admissions en second cycle. Elle est adoptée à l'unanimité.

D.U. de technologie éducative

Le contenu de cette formation de niveau 3ème cycle a déjà été approuvé pour une large part dans le cadre de la demande d'habilitation à délivrer un DESS en technologie éducative. Ce projet sera financé par la C.E.E. (programme ERASMUS) et dans le cadre de la formation continue.

A titre conditionnel, ce projet de diplôme d'université est adopté à l'unanimité (moins 3 abstentions) sous réserve de l'avis favorable du Conseil Scientifique.

Primes administratives

Les montants des primes administratives ont déjà été fixés lors d'un conseil précédent, ainsi que les fonctions qui ouvrent droit à cette prime et la liste des bénéficiaires. Le Ministère ayant attribué un financement complémentaire de 105 000F ; il est proposé au conseil de fixer un nouveau montant.

Les propositions sont les suivantes :

- directeurs des instituts de droit, sciences, lettres :	30 000F
- directeurs IPAG, IFOREP :	15 000F
- premier vice-président :	30 000F
- autres vices-présidents :	20 000F
- directeur du service information-orientation :	20 000F
- directeur du département des sports :	15 000F

M. MALVACHE se déclare choqué par ces propositions : il estime d'une part que les directeurs de recherche sont totalement oubliés et que d'autre part les chefs des départements de lettres, sciences et droit ont autant de responsabilités que les chefs de départements d'IUT.

Le président rappelle que les primes n'étant pas cumulables, les directeurs de laboratoire de recherche devraient percevoir les primes d'encadrement doctoral.

M. MORIAMEZ précise également que les enseignants qui consacrent du temps à l'administration sont pénalisés pour leur avancement dont les critères sont essentiellement liés à la recherche.

M. OBERT (répondant à M. MALVACHE) compare les heures d'enseignement gérées par les cinq chefs de département de l' IUT (52 184 h) à celles de leurs homologues de l'université stricto sensu (53 188 h hors IUT et ENSI).

Les propositions de primes administratives présentées ci-dessus sont adoptées par le conseil (pour : 7, abstention : 19, contre : 2).

Etaient présents :

personnalités extérieures :

MM. FRIMAT, GUILLAUME, LEMAN, MORAGE, PARENT, PHILIPPE, SZYMUZIAK, THIEME, TRANNOY.

collège A :

Mme PION, MM. ANGUE, HORLING, MALVACHE, MASSY, MORIAMEZ, TOURNIER

collège B :

Mmes CAMION, LEVIN, MM. DECHY, DEL CAMPO, DESRUMEAUX, GADRON, NOGACKI, RAVIART, TISON, WAXIN

collège AITOSS:

Mmes CLEUET, NAMUR, MM. BALENGHIEN, GABET, LE CANN, MALAQUIN

collège usagers :

Mle MARLIER, MM. BLUM, DURAND, GRZELCZYK, HACCART, VILAIN

membres de droit :

MM. le Secrétaire Général et l'Agent Comptable

invités :

Mme VIEVILLE, MM. CARPENTIER, DEFOSSEZ, DOROBISZ, ETIENNE, MOREAU, PRUVOT, OBERT, REGNIER

Excusés :

MM. RICHEZ, le Recteur

Ont donné pouvoir :

Mle CRUNELLE à Mme CAMION, Mme VICHY à Mme PION, M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME, M. GRIMALDI à M. PARENT, MM. BOURTON et ROUVAEN à M. FLAMME, M. MERCIER à Mle MARLIER